

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PARTICIPAZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À U
NOVU PRUGETTU DI A CASA MARINA IN GALERIA**

**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU
NOUVEAU PROJET DE LA CASA MARINA À GALERIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis de très nombreuses années, l'éducation à l'environnement et au développement durable s'est fortement renforcée en Corse, et ce, grâce à l'implication de nombreux partenaires institutionnels comme la Collectivité de Corse, à travers notamment différentes directions et l'Office de l'Environnement de la Corse, mais aussi l'Éducation nationale, l'Università di Corsica ou le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), sans oublier, bien entendu, les nombreuses associations qui tout au long de l'année œuvrent sur l'ensemble du territoire insulaire.

Dans ce cadre, chaque année, des centaines d'élèves de tout niveau, de l'école primaire au lycée, et leurs enseignants sont accueillis dans les structures dédiées du PNRC, en particulier A Casa di a Natura à Vizzavona et A Casa Marina à Galeria.

Aussi, lorsque le risque de fermeture de la Casa Marina, lieu d'apprentissage de l'éducation environnement et au développement durable depuis 1994 est apparu, le Conseil exécutif de Corse a souhaité, avec l'ensemble des partenaires, s'impliquer très fortement afin de tout mettre en œuvre pour sauvegarder un site qui, au-delà du domaine éducatif, joue un rôle social et économique très important sur la commune de Galeria, mais également sur tout le territoire du Filosorma.

1. A Casa Marina, une histoire débutée il y a plus de 40 ans

Le 1^{er} septembre 1983, le ministère de l'Environnement mettait à disposition du PNRC, à titre gratuit, l'ancienne gendarmerie de la commune. L'objectif était d'y installer une maison d'accueil, d'information et d'animation sur le thème de la mer.

En mars 1994, après des années de travaux de réhabilitation et de mises aux normes du bâtiment, le PNRC accueillait enfin son premier groupe de scolaires dans la désormais « Casa Marina »

Par décision en date du 4 septembre 2006, le ministère de l'Écologie et du Développement Durable a déclaré ce bien inutile et l'a déclassé en vue de son aliénation.

Le 31 août 2013, la convention liant le ministère de l'Écologie et du Développement Durable et le PNRC prenait fin, l'État souhaitant vendre le bien.

Le PNRC ne disposant pas des ressources financières nécessaires pour exercer son droit de priorité sur la vente, c'est la commune qui acquit le bien en 2014 pour un montant de 775 000 € (délibération du conseil municipal en date du 26 avril 2014).

La Collectivité territoriale de Corse a soutenu cette acquisition par délibération

n° 1502806 du Conseil exécutif de Corse, en date du 21 mai 2015 au titre du fonds de développement, pour un montant de 620 000 €. 155 000 € sont donc restés à la charge de la commune. Les 620 000 € ont été versés en 5 échéances de 124 000 € de l'année 2015 à l'année 2019.

Une fois l'acquisition réalisée, un nouveau bail a été signé entre la commune et le Parc. Il prenait fin le 31 mars 2025. Le loyer trimestriel était fixé à 11 500 €.

2. Un avenir incertain puis conforté

Au début de l'année 2024, des discussions ont été engagées entre les services du PNRC et la commune dans une perspective de renouvellement du bail. Le PNRC a également proposé l'acquisition du bien à un prix compatible avec ses capacités financières.

Ces négociations n'ayant pu aboutir au 30 septembre 2024 (date limite de notification de fin de bail, 6 mois avant la date de fin de bail), le PNRC a officialisé sa décision de ne pas renouveler ce bail et initié la mise en place des mesures nécessaires pour organiser le retrait de ses biens de la Casa Marina et d'annuler les séjours prévus pour 2025.

Cette décision a entraîné une médiatisation importante et une forte inquiétude dans la communauté éducative et au sein de la population, avec notamment un rassemblement de soutien organisé le 12 janvier 2025 à Galeria.

Afin de sauvegarder cet outil essentiel au service de la jeunesse corse, une réunion de médiation s'est tenue le samedi 18 janvier à la cité scolaire Pasquale Paoli de Corti en présence du Président du Conseil exécutif de Corse, du Recteur de l'Académie de Corse, des deux Présidents des Associations des maires du Pumonte et du Cismonte, du Président du PNRC et du maire de Galeria.

Grâce à l'engagement de toutes les institutions présentes, un accord a été trouvé permettant d'atteindre un point d'équilibre au service de l'intérêt général. Cet accord global porte ainsi sur les points suivants.

A. La vente à un prix satisfaisant les deux parties est convenue entre elles, réglé avec le soutien de la Collectivité de Corse, du bâtiment de la Casa Marina, dont la vocation est confortée et pérennisée. Le prix des domaines étant fixé à 547 000 € :

- le PNRC pouvant apporter la somme de 450 000 € ;
- la Collectivité de Corse proposant une aide de 50 000 € à travers l'engagement de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- la mairie de Galeria actant une baisse de 10 % du coût de l'estimation des domaines, soit 47 000 € en moins ;
- le prix d'achat effectif est ramené à 500 000 €.

B. L'engagement de toutes les parties représentées afin de mettre en œuvre une nouvelle phase de développement de la Casa Marina aux fins d'en renforcer la fréquentation et le rayonnement, en Corse et au-delà du territoire.

Cet engagement se concrétisera par une convention de partenariats et d'objectifs

annexée à ce rapport, portant sur les 6 objectifs stratégiques suivants :

- coconstruire, généraliser et pérenniser des projets fédérateurs concernant la Casa Marina en intégrant les démarches et les éléments de programmes portés par l'Éducation nationale ;
- développer et mutualiser les outils pédagogiques pour la bonne réalisation des objectifs ;
- organiser leur action au niveau territorial par la mise en œuvre de partenariats dans les domaines environnementaux afin d'augmenter la fréquentation de la structure ;
- contribuer à développer des comportements écocitoyens chez les élèves du territoire ;
- inscrire dans le cadre de la formation des personnels de l'Éducation nationale, des interventions de professionnels des questions liées à l'environnement ;
- renforcer leur collaboration autour de grands objectifs de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les deux associations de maires se sont dans ce cadre engagées à sensibiliser l'ensemble des communes aux fins que celles-ci apportent leur soutien à des déplacements éducatifs à la Casa Marina.

La démarche menée par l'ensemble des partenaires devra également permettre, à terme, de recevoir des scolaires issus d'autres académies que l'Académie de Corse.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse de :

- valider la démarche engagée par le Conseil exécutif de Corse ;
- autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention de partenariat et d'objectifs proposée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.